



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 30-04-2026 /

Dossier complet le : 30-04-2026 /

N° d'enregistrement : 017509/KK P

1 Intitulé du projet

Finalisation des travaux de securisation et de vegetalisation de la plage du centre a Bidart (64)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COMMUNE DE BIDART

Raison sociale

COMMUNE DE BIDART

N° SIRET

21640125700011

Type de société (SA, SCI...)

Collectivites territoriales

Représentant de la personne morale ☐ Madame

Nom

ALZURI

☒ Monsieur

Prénom(s)

Emmanuel

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39B, 41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en un reamenagement global du secteur de la plage du centre comprenant des ouvrages de securisation face a l'erosion et aux mouvements de terrain ainsi qu'une vegetalisation afin de favoriser la biodiversite locale. Cela engendre la demolition du promenoir inferieur, du sabot present au niveau des enrochements de l'esplanade, d'un mur maconne le long des ouvrages existants ainsi que le demontage des enrochements actuels afin de creer un ouvrage en enrochements libres ancre dans le substratum argilo-marneux. La desimpermeabilisation du parking Lafargenia engendrera egalement la demolition du parking actuel. Un rehaussement des enrochements de la plage sud est egalement prevu. Une plage enherbee sera creee pour accueillir les usagers lors des marees hautes recouvrant la plage de sable.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif general du projet est de securiser le secteur de la plage du centre qui est sujet a de l'erosion et des mouvements de terrain, sans en changer profondement les usages. Cette securisation se veut durable et integree dans son environnement. Ainsi, une reflexion a ete menee lors de l'etablissement de ce projet pour integrer les enjeux ecologiques et paysagers de la zone avec notamment de la vegetalisation de certains secteurs. De plus, une gestion adaptee des especes exotiques envahissantes sera mise en place afin de favoriser la biodiversite locale. L'un des objectifs du projet est egalement d'assurer la coherence de ces amenagements avec les precedents travaux realises dans le secteur ainsi que ceux du batiment de la Tantina prevus en 2027.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux se dérouleront en deux phases : - D'octobre 2027 à avril 2028 : construction de la paroi berlinoise sur les 270 ml, restructuration de l'accès à la plage sud, rehaussement des enrochements de la plage sud, travaux d'enrochements de l'esplanade, construction de l'escalier central et aménagement du parking Lafargenia - D'octobre 2028 à avril 2029 : traitement des érosions du talus Tantina, travaux d'enrochements du vallon nord et de la zone de la plage enherbée et aménagements définitifs (végétalisation, voirie et réseaux). Chacun de ces aménagements est décrit plus précisément dans la note technique rédigée par ANTEA.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La phase exploitation sera une utilisation du site par les usagers locaux et les touristes (balades, activités balnéaires, stationnement pour le parking Lafargenia). Aucun changement d'usage n'est prévu. Cependant, un suivi des ouvrages, de l'érosion de la cote et de la biodiversité est prévu afin de continuer à garantir la sécurité de la plage et de ses abords ainsi que la préservation des milieux naturels. Ce suivi occasionnera des travaux de maintenance ponctuels avec le repositionnement des blocs (ouvrages en enrochements libres) si nécessaire. Les ouvrages sont conçus pour un recul du trait de cote théorique prévu dans 20 ans.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Projet soumis à : autorisation environnementale (IOTA : rubrique 4.1.2.0 en autorisation, 2.1.5.0. en déclaration), incidences Natura 2000, permis d'aménager, demande de concession d'utilisation du DPM et autres (détails dans la note environnementale)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Lineaire d'enrochements reconstruits Lineaire d'enrochements rehausses (secteur sud) Surface maximale de la plage enherbee Surface securisee du talus de la Tantina	(270, ml) (85, ml) (1 150, m²) (280 , m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 9 Voie : Rue de la Plage

Lieu-dit :

Localité : 9 Rue de la Plage 64210 Bidart

Code postal : 64210 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 1°35'46"O , " Lat. : 43°26'11"N , " "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , " "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , " "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le document d'urbanisme en vigueur est le PLU de Bidart dont la derniere version a ete approuvee en 2025. Les zonages concernes sont Ner et UBa. Le projet est egalement situe au droit du Domaine Public Meritime

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Une partie des enrochements actuels a été autorisée en 2021 pour des travaux d'urgence. Les modifications prévues sont une restructuration des enrochements existants (restant libres), la suppression du promenoir inférieur et le réaménagement du promenoir supérieur. Le parking est déjà existant mais sera désimperméabilisé.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Le projet est situé au sein de la ZNIEFF de type II "Milieux littoraux de Biarritz à la Pointe de Saint-Barbe".
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Le projet se situe sur la commune littorale de Bidart au bord de l'océan Atlantique.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Le projet est situé au sein de l'aire marine protégée "Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz".

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le département des Pyrénées-Atlantiques est concerné par un Plan de Prévention du bruit dans l'environnement approuvé le 19 septembre 2025. Le projet se situe à environ 1 km à l'ouest de l'A63 qui est un axe considéré de catégorie 1 dans le PPBE des Pyrénées-Atlantiques.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le projet est situé dans le périmètre de protection des abords de l'église Notre-Dame de l'Assomption de Bidart.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Une zone humide est présente dans le vallon nord ainsi qu'à proximité de l'escalier descendant à la plage (détails dans note environnementale). Ces zones humides ne sont pas impactées par le projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Un PPR Inondation concerne Bidart mais seulement les rives de l'Ubahia (et affluents), situées, au plus proche, à 250 m du projet. Aucun PPRT n'existe sur la commune de Bidart.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRI a été approuvé en 2003 et une révision a été prescrite en 2024.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	3 anciens sites industriels et activités de services sont présents au sein de l'aire d'étude. Il s'agit de 3 anciens dépôts de liquides inflammables (SSP3783714, SSP3783713, SSP3783712). Ils ne sont pas situés sur l'emprise du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☒	☐	Le projet est situé au sein du "Site du littoral de Bidart" ainsi que celui "Chapelle Saint-Joseph et chapelle Sainte-Madeleine".

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le projet est situe au sein du site Natura 2000 "Falaises de Saint-Jean-de-Luz a Biarritz" et a 900 metres du site Natura 2000 "Cote basque rocheuse et extension au large".
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les prelevements en eau n'auront lieu que pour la fabrication des materiaux et notamment le beton. Sur place, le reseau d'adduction d'eau potable de la ville de Bidart pourra etre utilise de maniere ponctuelle. Les travaux auront lieu en dehors du pic de consommation en eau de la ville (periode estivale).
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet est excedentaire en materiaux avec pres de 15 000 m3 de deblais. Une partie de ces deblais pourra etre reutilisee sur place ou trie et acheminee vers des centres agrees. Un depot de certains materiaux sur la plage pourra etre envisage si l'impact sur le milieu naturel est negligeable.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Le projet utilisera notamment des enrochements en partie recuperes sur place (ancien ouvrage) ainsi que des enrochements provenant de carrieres agreees.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet n'aura pas d'impact significatif sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement. La gestion des eaux pluviales sera, quant à elle, améliorée au niveau du parking Lafargenia.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet détruira des espèces de flore protégée (Lotier hispide et Carotte de Gadeceau). Une portion d'habitat d'intérêt communautaire sera également détruite tout comme des habitats favorables à différentes taxons. Cependant, des mesures d'évitement et de réduction ont été mises en place afin de limiter ces impacts. (voir note environnementale).
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Aucune incidence significative n'est attendue pour les habitats et espèces ayant justifié une évaluation des incidences au titre de Natura 2000. Ces détails sont à retrouver dans l'évaluation des incidences Natura 2000 en annexe).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet occasionnera une légère consommation d'espaces naturels notamment au travers des enrochements sur la plage mais également le réaménagement du promenoir. Cependant, l'objet du projet est également la végétalisation du site avec des espèces locales et la préservation des milieux à enjeux environnementaux importants.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Aucune ICPE ou canalisation de transport de matière dangereuse n'est présente à proximité.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet est principalement soumis au risque de submersion et d'érosion (glissement de terrain). Le projet a pour objectif d'adapter le littoral à ces phénomènes. L'aléa sismique est considéré modéré sur la zone. L'exposition au retrait-gonflement argileux est considéré important. La commune est également sensible aux feux de forêt et est soumise aux OLD.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	La phase travaux occasionnera un déplacement d'engins de chantier sur le site. La base-vie est prévue sur l'actuel parking 2-roues et le long de la rue de la plage. En phase exploitation, aucun changement de trafic n'est attendu.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Durant la phase travaux, le chantier occasionnera des nuisances sonores. Cependant, celles-ci seront temporaires, limitées à la journée ainsi qu'en dehors de la saison estivale. Aucune nuisance sonore n'aura lieu en
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Des vibrations habituelles en phase travaux sont possibles. Cependant, celles-ci seront très ponctuelles, ne remettent pas en cause la stabilité du sol et n'occasionneront pas de gêne pour les riverains.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les lampadaires actuels au nord du vallon nord seront supprimés dans le cadre des travaux. Seuls les candélabres présents à proximité du restaurant seront présents sur le secteur de la plage (allumage au coucher
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Des lampadaires sont présents au niveau du promenoir et de l'escalier rejoignant le parking Lafargenia. Le parking Lafargenia est également éclairé.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les rejets dans l'air seront seulement ceux liés aux engins de chantier.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Comme tout chantier, le projet engendrera une production de déchets. Ces derniers ne seront pas dangereux et composés majoritairement de déblais. Ils seront triés et évacués vers les filières agréées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Le projet occasionnera un changement paysager. Cependant, l'insertion paysagère du projet sera bien prise en compte et l'objectif est de végétaliser également le secteur. Il est également situé au sein d'un périmètre de protection de monument historique et d'une zone de présomption de prescription archéologique. Aucune co-visibilité n'est présente avec le monument historique protégé.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Un projet porté par la Mairie de Bidart d'une voie verte est également en cours d'instruction. Cependant, les incidences sur le milieu naturel sont différentes entre les deux projets et aucune incidence cumulée n'est à noter. Le projet de réaménagement du secteur Uhabia a engendré une perte d'habitats pour le Lotier hispide mais qui a été réduite par un transfert de la banquette de sol.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

ME01 : Evitement des stations de flore protégée et zone humide MR01 : Modification de l'implantation du projet MR02 : Balisage des zones sensibles MR03 : Réduction du risque de destruction d'individus par l'adaptation du calendrier des travaux MR04 : Adaptation des modalités de travaux en contexte littoral MR05 : Déplacement de la population de Lotier hispidé MR06 : Gestion des espèces exotiques envahissantes MR07 : Végétalisation des sites avec des espèces locales MR08 : Assistance environnementale et maîtrise d'œuvre en phase chantier par un écologue MR09 : Mise en place de dispositifs et prévention et de traitement des pollutions accidentelles et diffuses MR10 : Adaptation des travaux à la proximité des habitations MA01 : Déplacement de la Carotte de Gadeceau MA02 : Adaptation de l'éclairage nocturne sur les sites d'accueil du public MA03 : Mise en place de panneaux pédagogiques MA04 : Aménagements paysagers d'accompagnement du projet dans les emprises et hors emprises MS01 : Suivi des mesures par un écologue après la phase chantier L'ensemble de ces mesures est détaillé dans la note environnementale jointe à ce dossier.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de securisation et de vegetalisation de la plage du centre est un projet porte par la mairie de Bidart afin de permettre de securiser la plage durablement en prenant en compte le recul du trait de cote. Un diagnostic ecologique complet a ete realise en amont afin d'appréhender l'ensemble des enjeux lies au milieu naturel. La demarche Eviter Reduire a ete appliquee sur le projet avec : - L'evitement des plus forts enjeux ecologiques : Epipactide des marais, zones humides ; - La reduction de l'impact sur d'autres enjeux ecologiques forts : Carotte de Gadeceau (1 seule station impactee dans le projet actuel), recolte de graines pour les Lotiers hispides impactes ou encore la gestion adaptee des especes exotiques envahissantes. De plus, des etudes hydrauliques, geotechniques et paysageres ont ete

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

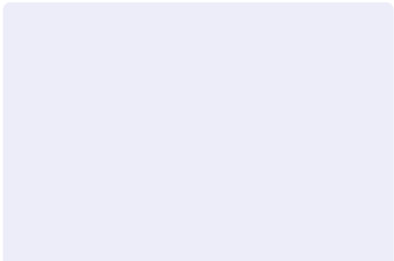
Nom BRETHES

Prénom Maxime

Qualité du signataire Charge de mission environnementaliste

À Pau

Fait le 28-04-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)